

Les crédits

Disons, entre autres, que ces droits ont été clarifiés par deux jugements de la Cour suprême, en 1990 et en 1993. Mais disons aussi que cela fait déjà dix ans que ces droits appartiennent à la Charte; cela fait donc déjà dix ans que les provinces auraient dû livrer la marchandise.

Mais non, il a fallu que les francophones hors Québec se battent pour obtenir la reconnaissance de ces droits et actuellement, à tout le moins en Ontario, on sait que la situation n'est pas encore réglée, elle n'est pas encore très claire.

Quant aux provinces qui plus récemment—et je parle du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta—quant à ces trois provinces qui plus récemment, ont enfin légiféré en la matière, permettez, que j'exprime le voeu que s'il leur a pris dix ans pour aboutir à une loi qui soit conforme à la Charte, j'espère que cela ne prendra pas encore dix ans avant que les réalités concrétisent la volonté de la législation qui vient d'être adoptée.

J'aimerais dire un mot sur l'Ontario. Le président de l'Association canadienne-française de l'Ontario, M. Jean Tanguay, disait récemment: «La communauté est en état de crise et le rapport du commissaire ne le reflète pas.» Il ajoutait: «Malheureusement, le gouvernement de l'Ontario demeure hors la loi»—ce sont ses paroles, je le cite—«... demeure hors la loi en matière de gestion scolaire et ce, de façon consciente.»

Le député libéral d'Ottawa—Vanier, sur le réseau TVA le 23 mars dernier, abondait dans le même sens: «On a demandé la gestion de nos écoles, parce que cela va de pair avec la gestion normale. On ne l'a pas encore en Ontario, et cela fait 30 ans que l'on a fait la demande, continuellement.»

Le bilinguisme, au Canada, se porte mal, mais ce n'est pas parce que la loi, ce n'est pas parce que la Charte ne prévoit pas que les choses devraient bien se porter, c'est qu'il y a une résistance quelque part.

J'aimerais préciser une chose à l'orateur du Parti réformiste qui, lors d'une question qui lui était posée tout à l'heure concernant l'écart salarial entre les francophones et les anglophones, n'a pas été en mesure, et il l'avouait lui-même, de trouver une réponse solide.

Nous savons que l'écart de revenu entre les francophones et les anglophones hors Québec ne cesse de s'agrandir. Au Québec, cet écart, au contraire, s'est incroyablement rétréci. Alors, pourquoi y a-t-il un écart et pourquoi hors Québec, continue-t-il de s'agrandir?

Et bien voici. On peut constater, en partie, que c'est dû au fait que les minorités francophones ne contrôlent pas la gestion de leurs écoles primaires et secondaires, parce que l'on sait que la formation est un des points d'appui les plus importants pour réussir dans la vie. À partir du moment où nos minorités francophones hors Québec ne peuvent pas avoir accès à un enseignement dans leur langue maternelle, automatiquement elles n'ont plus droit à cette égalité des chances que leurs concitoyens de langue anglaise, eux, possèdent.

• (1315)

Cet écart n'est pas mince. En 1977, il était de 4,4 p. 100 en faveur des anglophones. Non seulement il n'est pas demeuré

stable, il s'est accru à 10,3 p. 100 en 1992, et ça, c'est une tragédie.

J'aimerais aussi parler d'une déclaration que l'honorable premier ministre a faite en cette Chambre la semaine dernière. Notre premier ministre disait, en parlant des souverainistes du Québec: «Lorsqu'ils auront atteint leur objectif de faire la séparation, il y aura un million de francophones qui perdront probablement leur langue française.» Regrettables propos. Les francophones n'ont pas des droits parce que le Québec existe, les francophones hors Québec ont des droits qui sont les leurs, abstraction faite du Québec. Ces gens, ces citoyens et ces citoyennes d'expression française ont une culture qui leur est propre, qui leur appartient et qui ne dépend nullement de l'existence ou de la non-existence d'un Québec souverain. Je m'aperçois que certaines personnes, cependant, ne sont pas en mesure d'apprécier les droits de ces minorités.

Croyez-moi, les Québécois et les Québécoises sont tout à fait partisans de la culture française dans l'ensemble de l'Amérique du Nord et plus particulièrement d'un océan à l'autre au Canada et dans toutes les provinces où on retrouve ces communautés qui, à travers les années, ont su s'établir, s'épanouir. Elles méritent, elles font plus que mériter, elles ont le droit d'être appuyées par ce gouvernement.

Je mentionne que les forces souverainistes du Québec ont déjà annoncé, quant à elles, une politique généreuse à l'égard de sa minorité anglophone. Je considère également malheureux que le commissaire aux langues officielles croie que le Canada anglais éliminerait les droits des Canadiens français hors Québec si le Québec devenait souverain.

En ce moment, vous comprendrez qu'il devient d'autant plus important que le Québec accorde un appui sans condition à toutes les minorités francophones du reste du Canada si le gouvernement fédéral venait à abdiquer son devoir en la matière.

Pour terminer, j'aimerais adresser quelques questions au Parti réformiste. Dans le cas où la politique actuelle du bilinguisme serait abolie, comme le Parti réformiste le propose, quelles sont les politiques que ce parti proposerait pour que les francophones hors Québec bénéficient des mêmes droits, privilèges, garanties et respect que ceux que possèdent les anglophones du Québec? Seraient-ils en faveur du respect de l'autonomie de gestion scolaire pour les francophones hors Québec? Que proposent-ils comme alternative au respect et au soutien aux organismes francophones hors Québec si le gouvernement évitait de dépenser de l'argent sur les aspects de la langue qui tombent sous la compétence exclusive des provinces?

J'ai exprimé un certain nombre de faits, j'ai soulevé un certain nombre de questions. Je crois que si le Parti réformiste veut aller au bout de son propos, il se doit de proposer plus qu'un avis de motion, il se doit de proposer une solution respectueuse de l'ensemble des minorités linguistiques au Canada, qu'elles soient francophones ou anglophones.

• (1320)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai de la difficulté, parfois, à me contenir lorsque j'entends certains des propos des gens d'en face.